Bayer CropScience

GROUPE **11** FONGICIDE

CONTENU NET :
2, 4 ou 10 LITRES

FONGICIDE REASON[MC] 500SC

CONCENTRÉ EN SUSPENSION

Pour la suppression de maladies fongiques dans les cucurbitacées, les pommes de terre, les feuilles de navet et les tomates
Pour la répression de maladies fongiques dans les légumes du genre *Brassica* et dans les légumes à bulbes

USAGE COMMERCIAL

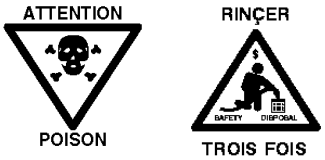

ATTENTION – POISON
ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT : **27462**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :

Fénamidone	500 g/L

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,017 % à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, AB
T2C 3G3

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT : 1-888-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement, d'incendie ou d'autres situations d'urgence, composer le 1-800-334-7577 (24 heures par jour)

PRÉCAUTIONS :
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Peut irriter les yeux. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Sa laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements de l'applicateur séparément des autres vêtements.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, visitez le site Internet de Croplife Canada à www.crolife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS :
Durant les opérations de mélange, de chargement et de nettoyage et durant les réparations, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de sécurité ou un écran facial. Les préposés à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, ainsi que des chaussures et des chaussettes.

PREMIERS SOINS
En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide a la personne empoisonné. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :
- Administrer un traitement symptomatique.
- Ce produit contient des distillats du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.
- Le personnel médical doit communiquer sans frais avec les Services de renseignements médicaux de Bayer, au 1-800-334-7577.

Risques pour l'environnement
TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Appliquer les zones tampons indiquées dans la

section « MODE D'EMPLOI ». Ce produit peut être nocif pour les arthropodes prédateurs ou parasitiques utiles. La meilleure technique d'épandage existante, qui réduit la dérive hors cible, doit être utilisée pour réduire les effets sur les arthropodes utiles dans les limites du champ.

- Pour réduire le ruissellement à partir des zones traitées jusque dans les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits ayant une pente modérée à forte, des sols compactés ou des sols argileux.
- Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.
- La contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite par l'établissement d'une bande végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau.

ENTREPOSAGE :

- Ne pas contaminer l'eau et la nourriture de consommation humaine ou animale par l'entreposage ou l'élimination.
- Tenir éloigné du feu ou d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur.
- NE PEUT être entreposé sous le point de congélation.
- Si le produit a été entreposé pendant au moins un an, bien secouer le contenant avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- En cas d'incendie ou de contenants endommagés ou qui fuient, composer sans frais le 1-800-334-7577.

ÉLIMINATION:

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution de pulvérisation non utilisée :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir une fois l'application terminée, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité loin des sources d'approvisionnement en eau, des fossés, et des canaux d'irrigation.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits*

antiparasitaires. L’utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l’utilisation du produit peut entraîner.

Pour plus de renseignements, communiquer avec :

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, AB
T2C 3G3

Bayer et Reason sont des marques déposées de Bayer AG.

Bayer CropScience

GROUPE **11** FONGICIDE

CONTENU NET :
2, 4 ou 10 LITRES

FONGICIDE REASON[MC] 500SC
CONCENTRÉ EN SUSPENSION

Pour la suppression de maladies fongiques dans les cucurbitacées, les pommes de terre, les feuilles de navet et les tomates
Pour la répression de maladies fongiques dans les légumes du genre *Brassica* et dans les légumes à bulbes

USAGE COMMERCIAL

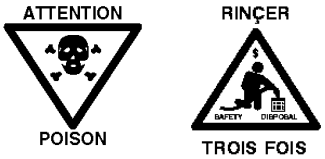

ATTENTION – POISON
ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT : **27462**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :

Fénamidone	500 g/L

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,017 % à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.
Calgary, AB
T2C 3G3

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT : 1-888-283-6847
En cas de déversement, d'empoisonnement, d'incendie ou d'autres situations d'urgence, composer le 1-800-334-7577 (24 heures par jour)

Fongicide REASON 500SC

Table des matières : Numéro de section :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX Le produit 1

SÉCURITÉ ET MANUTENTION
- Précautions, vêtements et équipement protecteurs, et délai de sécurité 2
- Premiers soins et renseignements toxicologiques 3
- Risques environnementaux 4
- Entreposage 5
- Élimination 6

MODE D'EMPLOI
- Culture, maladie, dose d'emploi, période d'application 7
- Recommandations sur la gestion de la résistance 8
- Précautions en matière d'application 9
- Instructions de mélange 10
- Délai d'attente avant la récolte 11
- Avis 12

Pour plus de renseignements, communiquer avec :

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, Alberta
T2C 3G3

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 : Le produit

Le produit :
Pour la suppression de maladies fongiques dans les cucurbitacées, les pommes de terre, les feuilles de navet et les tomates. Pour la répression de maladies fongiques dans les légumes du genre *Brassica* et dans les légumes à bulbes. Le Fongicide REASON 500SC est un fongicide préventif et protecteur qui inhibe la germination des spores et agit comme anti-sporulant.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 2 : Précautions, vêtements et équipement protecteurs, et délai de sécurité.

PRÉCAUTIONS :
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Peut irriter les yeux. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Sa laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements de l'applicateur séparément des autres vêtements.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, visitez le site Internet de Croplife Canada à www.crolife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS :
Durant les opérations de mélange, de chargement et de nettoyage et durant les réparations, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de sécurité ou un écran facial. Les préposés à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, ainsi que des chaussures et des chaussettes.

Section 3 : Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS :
En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne sonner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

- Ce produit contient des distillats du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.
- Administrer un traitement symptomatique.
- Le personnel médical doit communiquer sans frais avec les Services de renseignements médicaux de Bayer, au 1-800-334-7577.

Section 4 : Risques pour l'environnement

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Appliquer les zones tampons indiquées dans la section « MODE D'EMPLOI ». Ce produit peut être nocif pour les arthropodes prédateurs ou parasitiques utiles. La meilleure technique d'épandage existante, qui réduit la dérive hors cible, doit être utilisée pour réduire les effets sur les arthropodes utiles dans les limites du champ.
- Pour réduire le ruissellement à partir des zones traitées jusque dans les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits ayant une pente modérée à forte, des sols compactés ou des sols argileux.
- Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.
- La contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite par l'établissement d'une bande végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau.

Section 5 : ENTREPOSAGE

- Ne pas contaminer l'eau et la nourriture de consommation humaine ou animale par l'entreposage ou l'élimination.
- Tenir éloigné du feu ou d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur.
- NE PEUT être entreposé sous le point de congélation.
- Si le produit a été entreposé pendant au moins un an, bien secouer le contenant avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
- Entreposer dans le contenant d'origine.

- En cas d'incendie ou de contenants endommagés ou qui fuient, composer sans frais le 1-800-334-7577.

Section 6 : ÉLIMINATION

Élimination du contenant recyclable :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir :
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution de pulvérisation non utilisée :
S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir une fois l'application terminée, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité loin des sources d'approvisionnement en eau, des fossés, et des canaux d'irrigation.

MODE D'EMPLOI

Section 7 : Culture, maladie, dose d'emploi, période d'application

AVIS À L'ACHETEUR/L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour usage spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous
Légumes à bulbes (Groupe de cultures 3) Ail, ail d'Orient, poireau, oignon (sec et vert), ciboule, échalote, ciboulette (feuilles fraîches),

ciboulette (chinoise et feuille fraîches), hémérocalle (bulbe), hosta, elegans, frittilaire (bulbe et feuilles), ail rocambole, kurrat, Allium cernuum, ail des bois, oignon à botteler de Beltsville, oignon Chinois (bulbe), oignon (frais), Allium macrostemom, oignon (perle),oignon patate (bulbe), fanes d'oignons d'Égypte, lis (bulbe).

CULTURE	MALADIE	DOSE	PÉRIODE D'APPLICATION
Légumes à bulbes (groupe de cultures 3)	Répression du mildiou (Perenospora destructor)	400 mL/ha	Pour un résultat optimal, débuter les applications dès que les conditions de la culture et/ou environnementales favorisent le développement de la maladie. Faire les applications à intervalles de 5 à 10 jours selon le degré d'infestation. Faire l'application à l'intervalle le plus court lorsque les conditions favorisent un degré d'infestation élevé.

RESTRICTIONS : NE PAS appliquer plus de 1600 mL/ha du Fongicide Reason 500SC par saison de croissance sur les légumes à bulbes, soit un maximum de 4 applications par saison de croissance. NE PAS appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.
Appliquer au moyen d'équipement terrestre seulement.
Pour limiter la possibilité de résistance, NE PAS faire plus de deux applications consécutives du Fongicide Reason 500SC ou d'un autre fongicide du groupe 11. Si deux applications consécutives sont faites, faire au moins deux applications d'un fongicide identifié comme ne faisant pas partie du groupe 11 avant de refaire une application d'un fongicide du groupe 11.
Ne pas retourner dans les champs traités avant que les résidus n'aient séché.

AVIS À L'ACHETEUR/L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

CULTURE	MALADIE	DOSE	PÉRIODE D'APPLICATION
Légumes-feuilles et légumes fleurs du genre *Brassica*	Répression du mildiou *(peronospora parasitica*)	400 à 600 mL/ha	Débuter les applications dès que les conditions de la culture et/ou environnementales favorisent le développement de la maladie. Faire les applications à intervalles de 5 à 10 jours selon le degré d'infestation. Une couverture complète est nécessaire.

RESTRICTIONS : Ne pas faire plus de 3 applications du Fongicide Reason 500SC par saison de croissance sur les légumes-feuilles et les légumes-fleurs du genre *Brassica*. Ne pas appliquer dans les 2 jours précédant la récolte.
Appliquer au moyen d'équipement terrestre seulement.
Pour limiter la possibilité de résistance, ne pas faire plus d'une application du Fongicide Reason 500SC ou d'un autre fongicide du groupe 11 avant d'alterner avec un fongicide d'un groupe différent pour ce qui est de la gestion de la résistance.
Ne pas entrer ou permettre à un travailleur d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 2 jours.

AVIS À L'UTILISATEUR/L'ACHETEUR : **LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous

Cucurbitacées incluant: Concombres chinois, concombres, courges, citrouilles, courges d'été, potirons, melons à confire, melons brodés, melons d'eau, cantaloups.

CULTURE	MALADIE	DOSE	PÉRIODE D'APPLICATION
Cucurbitacées	Mildiou (*Pseudoperonospora cubensis*)	400 mL/ha	Débuter les applications dès que les conditions de la culture et/ou environnementales favorisent le développement de la maladie. Appliquer dans un volume de pulvérisation de 300 à 600 L/ha. Faire les applications à intervalles de 5 à 10 jours selon le degré d'infestation. Faire l'application à l'intervalle le plus court lorsque les conditions favorisent un degré d'infestation élevé.

RESTRICTIONS : Ne pas faire plus de 4 applications du Fongicide Reason 500SC par saison de croissance sur les cucurbitacées. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte. Appliquer au moyen d'équipement terrestre seulement.

Pour limiter le potentiel de résistance, ne pas faire plus d'une application du Fongicide REASON 500SC ou d'un autre fongicide du groupe 11 avant d'alterner avec un fongicide d'un groupe différent pour ce qui est de la gestion de la résistance.

Ne pas retourner dans les champs traités avant que les résidus n'aient séché.

CULTURE	MALADIE	DOSE D'EMPLOI	PÉRIODE D'APPLICATION
Pomme de terre Tomate	Brûlure alternarienne *(Alternaria solani)* Mildiou *(Phytophthora infestans)*	Fongicide REASON 500SC appliqué dans un mélange en réservoir avec Dithane DG*. Appliquer le Fongicide REASON 500SC à raison de 200 mL/ha plus	L'application du Fongicide REASON 500SC doit commencer lorsque les plants mesurent de 15 à 20 cm de haut ou lorsque la maladie menace (selon la première éventualité). Appliquer un fongicide présentant un mode

		Dithane DG* à raison de 1,25 kg/ha. Fongicide REASON 500SC appliqué dans un mélange en réservoir avec BRAVO 500. Appliquer le Fongicide REASON 500SC à raison de 200 mL/ha plus BRAVO 500 aux doses homologuées.	d'action différent dans les 7 à 10 jours suivant l'application. Utiliser l'intervalle de pulvérisation le plus court quand les conditions favorisent le développement de la maladie. Utiliser l'intervalle de pulvérisation recommandé pour chaque application fongicide avant de procéder à l'application suivante. S'assurer que la zone à traiter est pulvérisée uniformément. Pour l'épandage aérien, appliquer (pommes de terre seulement), le Fongicide Reason 500SC dans au moins 35 L d'eau par hectare, à une pression d'au moins 300 kPa. Consulter l'étiquette du produit d'association pour le mélange en cuve afin d'obtenir d'autres instructions concernant le mode d'emploi, les restrictions et les précautions.
RESTRICTIONS : Ne pas faire plus de 6 applications du Fongicide REASON 500SC par année. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte. Pour les pommes de terre, appliquer avec de l'équipement terrestre ou aérien seulement. Pour les tomates, appliquer avec de l'équipement terrestre seulement (l'application par voie aérienne n'est permise). Pour les pommes de terre, ne pas retourner dans les champs traités avant que les résidus n'aient séché. Pour les tomates, prévoir un délai d'attente de 12 heures avant de retourner ou de permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées.			

* Lorsque d'autres formulations de mancozèbe sont utilisées, ajuster les doses d'emploi de façon à appliquer 935 grammes de matière active par hectare.

CULTURE	MALADIE	DOSE D'EMPLOI	PÉRIODE D'APPLICATION

Feuilles de navet	Mildiou (*Peronospora parasitica*)	400 à 600 mL/ha	Pour un résultat optimal, débuter les applications dès que les conditions de la culture et/ou environnementales favorisent le développement de la maladie. Faire les applications à intervalles de 5 à 10 jours selon le degré d'infestation. Faire l'application à l'intervalle le plus court et/ou passer à la dose la plus élevée lorsque les conditions favorisent un degré d'infestation élevé.
RESTRICTIONS : Ne pas faire plus de 2 applications du Fongicide REASON 500SC par saison de croissance. Ne pas appliquer dans les 2 jours précédant la récolte. Appliquer avec de l'équipement terrestre seulement. Pour limiter la possibilité de résistance, ne pas faire plus d'une application du Fongicide Reason 500SC ou d'un autre fongicide du groupe 11 avant d'alterner avec un fongicide d'un groupe différent pour ce qui est de la gestion de la résistance. Le Fongicide Reason 500SC ne peut être appliqué que sur les variétés de navets destinées à la consommation humaine. Ne pas utiliser sur les navets fourragers dont les feuilles servent à l'alimentation du bétail. Le Fongicide Reason 500SC peut être appliqué sur les cultivars de navets cultivés uniquement pour les feuilles. Les racines de navet doivent être éliminées et ne doivent pas servir à l'alimentation du bétail.			

Section 8 : Recommandations sur la gestion de la résistance

Recommandations sur la gestion de la résistance :
Pour la gestion de la résistance, noter que le Fongicide REASON 500SC (fénamidone) contient un fongicide du Groupe 11. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au Fongicide REASON 500SC et à d'autres fongicides du Groupe 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance Lorsqu'on utilise Reason 500SC, le nombre d'applications ne doit pas dépasser le tiers (33 %) du nombre total d'applications de fongicides par saison.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Tous les 7 à 10 jours, utiliser en alternance avec des fongicides présentant un mode d'action différent de celui du Groupe 11 après chaque application du Fongicide Reason 500SC.
- Faire un maximum de six applications par année.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et la tenue de dossiers, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Contrôler l'efficacité de tous les fongicides prévus dans le programme de gestion des maladies par rapport à l'agent pathogène cible et consigner les autres facteurs susceptibles d'influer sur le rendement des fongicides et/ou le développement des maladies.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec des représentants Bayer CropScience au 1-800-334-7577 ou à www.bayercropscience.ca.

Section 9 : Précautions en matière d'application

- Ne pas mélanger en cuve le Fongicide REASON 500SC avec des pesticides, ou avec aucun additif chimique à moins qu'ils ne soient recommandés sur cette étiquette.
- Restrictions quant aux cultures de rotation : toutes les cultures peuvent être plantées en rotation en respectant un intervalle de replantation d'au moins 30 jours.
- Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, ne pas l'utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.
- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- Si le mélange à pulvériser demeure dans le réservoir jusqu'au lendemain ou pendant de longues périodes de temps durant la journée, bien agiter avant l'application.
- Lorsque le produit est appliqué comme élément d'un mélange en cuve, lire et suivre toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les doses d'emploi, les restrictions et les limites de pâturage de chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Suivre les mesures de précaution les plus rigoureuses énoncées sur les étiquettes des deux produits, relativement au mélange, au chargement et à l'application.

Pulvérisateur de grandes cultures : **NE PAS** épandre lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Les rampes doivent se situer à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Épandage aérien : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h au site de l'application. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que la classification grossière de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre le Fongicide REASON 500SC seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés. Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par

aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou des zones d'activité humaine telles que des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et de la configuration du pulvérisateur.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire – Épandage aérien : Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistants aux produits chimiques, des combinaisons et des lunettes de sécurité ou un écran facial, les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit : Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-888-283-6847. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Volume: Appliquer le Fongicide Reason 500SC dans au moins 35 litres d'eau par hectare, à une pression d'au moins 300 kPa.

Zones tampons :

Les méthodes ou l'équipement de pulvérisation suivants **NE** nécessitent **PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons précisées dans le tableau qui suit sont requises entre le point d'application directe et le côté le plus proche en aval des habitats d'eau douce sensibles (tels que les lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, cours d'eau, réservoirs et terres humides) et des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requise pour la

		protection des habitats aquatiques d'une profondeur: :	
		Inférieure à 1 m	Supérieure à 1 m
Pulvérisateur de grande culture**	Pommes de terre, feuilles de navet, tomates, légumes à bulbes, légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre *Brassica*, cucurbitacées	1	1
Aérienne - voilure fixe et voilure tournante	Pommes de terre	5	1

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi tous les produits utilisés dans le mélange en cuve et pulvériser en utilisant la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes de ces produits d'association.

Section 10 : Instructions de mélange

Instructions de mélange :
Le Fongicide REASON 500SC doit être appliqué à l'aide d'un équipement propre et bien calibré.
Avant de verser le Fongicide REASON 500SC dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est bien propre.

Fongicide REASON 500SC appliqué avec des produits d'association :
- Verser la moitié de l'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur ou de mélange et commencer l'agitation.
- Verser d'abord le produit d'association dans le réservoir et bien agiter.
- Verser la quantité requise de Fongicide REASON 500SC dans l'eau et verser le reste du volume d'eau nécessaire.
- Maintenir l'agitation pendant le mélange et la pulvérisation.

Section 11 : Délai d'attente avant la récolte

Culture	Délai d'attente avant la récolte
Pomme de terre	14 jours
Légumes à bulbes (groupe de cultures 3)	7 jours
Légumes-feuilles et légumes fleurs du genre *Brassica*	2 jours

Cucurbitacées	14 jours
Tomates	14 jours
Feuilles de navet	2 jours

Section 12 : Avis

AVIS À L'UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommage aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Pour plus de renseignements, communiquer avec :

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, AB
T2C 3G3

Reason est une marque déposée de Bayer AG.